

M Mouche des fruits

Bactrocera zonata, plus communément appelée mouche de la pêche est une mouche de la tribu des Dacini mesurant de 7 à 8 mm. Les adultes ont une couleur prédominante allant de l'orange-brun pâle au rouge brun. ¹

Cycle Biologique

Les mouches déposent leurs œufs sous l'épiderme des mangues avec leur ovipositeur. Après avoir éclos, les larves se nourrissent de la chair du fruit, le rendant impropre à la commercialisation.

Les fruits ne tardent pas à chuter, les larves quittent le fruit et s'enfouissent dans le sol où elles se transforment en pupe avant de passer au stade adulte. Le cycle s'étale sur quatre semaines pendant la saison chaude. ²


Conditions d'activités optimales

Les attaques sont beaucoup plus importantes en saison chaude et humide, de janvier à mars. ³

Facteurs pédoclimatiques favorisant

Bactrocera zonata tolère l'humidité comme la sécheresse. On la retrouve dans les vergers situés entre 0 et 600 m.



 *Viwat*
Wornoayporn, Flickr

Copyright © 2014 Solagro - Tous droits réservés

Action pilotée par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

“ Références bibliographiques

- ¹ Compétition interspécifique et capacité invasives. Le cas des Tephritidae de l'île de la Réunion. Thèse de Doctorat, Université de la Réunion. 158 pp., Duyck P-F, 2005., <https://tel.archives-ouvertes.fr/>[...]
- ² Guide de production intégrée de mangues à la réunion. ArmeFlhor, Cirad, Chambre d'agriculture de la Réunion, 126 pp., Vincenot D & Normand F (coord.), 2009., <http://cosaq.cirad.fr/>[...]
- ³ Initiation à la protection agroécologique du manguier à La Réunion. Retour d'expérience. Projet BIOPHYTO 2012-2014. Chambre d'agriculture de La Réunion, Saint-Denis, 56 pp., Vincenot D, Deguine J.P, Gloanec C, Dijoux A & Graindorge R, 2015.

Copyright © 2014 Solagro - Tous droits réservés

Action pilotée par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

